



## Compte rendu de réunion CLE du Boulonnais du 17.12.13

### **Personnes présentes :**

M. De Lauriston (remplace M. Mobailly, Syndicat Propriété rurale du Pas de Calais)  
M. Daubelcour (SR Conchylicole)  
M. Ruelle (Maire Wimereux)  
M. Mathon (DDTM62)  
M. Jedele (DDTM62)  
M. Joly (Maire Ferques)  
M. Pennamen (Veolia)  
M. Juda (Conseil Général 62)  
M. Delattre (Maire Bazinghen)  
M. Pierru (6<sup>ème</sup> section wateringues)  
M. Lesaffre (SYMSAGEB)  
M. Leleu (CC Desvres Samer)  
M. Maillard (Chambre Agriculture Nord Pas de Calais)  
M. Derrar (CAB)  
M. Poulain (Carrières du Boulonnais)  
Mme Martin (Agence de l'Eau Artois Picardie)  
Mme Clerc (DREAL Nord Pas de Calais)  
M. Parenty (Président de la CLE)  
Mme Alexandre (SYMSAGEB)  
M. Quenel (SYMSAGEB)  
Melle Barbet (SYMSAGEB)

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rapin (CR 59/62)  
Mme Spingart (CR 59/62)  
M. Herbert (CG 62)  
M. Jupin (Maire Camiers)  
M. Pécron (Maire Desvres)  
M. Le Préfet du Pas de Calais  
M. Lecocq (ONEMA)  
M. Godefroy (Ville Boulogne sur Mer)  
M. Barré (CCT2C)  
M. Merlot (FDAAPPMA)

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de délégués présents : 17, Nombre de pouvoirs : 10 ; Nombre de voix : 27, Quorum : 26 (atteint).

---

### **Ordre du jour :**

- Renouvellement de la CLE du Boulonnais : arrêté préfectoral et élection du Président
- Validation du rapport annuel d'évaluation du SAGE
- Actualités 2014
- Assainissement non collectif et zones à enjeu environnemental
- Validation de la convention Symsageb/CLE

---

**M. Parenty** remercie les membres de la CLE de s'être mobilisés pour cette réunion, malgré la période chargée de cette fin d'année.

### 1. Renouvellement de la CLE du Boulonnais

Le mandat de 6 ans est arrivé à échéance en juin 2013. Un renouvellement s'imposait donc pour que les décisions prises en CLE aient une valeur. Les délibérations de toutes les structures ont été réceptionnées, les services de l'état ont transmis l'arrêté préfectoral approuvé par le Préfet le 29 novembre 2013. La CLE du Boulonnais est donc réinstallée.

La proposition de procéder à l'élection du Président de la CLE est faite.

**M. Parenty** demande si des Elus se portent candidat.

**M. Lesaffre** propose à la CLE de renouveler le mandat de Daniel Parenty en tant que Président, si celui-ci souhaite toujours être candidat.

**M. Parenty** remercie M. Lesaffre et signale qu'il souhaite renouveler son mandat de Président.

Le collège des Elus en présence adopte à l'unanimité la candidature de M. Parenty.

M. Parenty est réélu Président de la CLE du Boulonnais pour une durée de 6 ans.

**M. Parenty** propose qu'un bureau soit installé à la prochaine réunion, afin de pouvoir être réactif en cas de besoin sur certains dossiers qui nécessitent une implication de la CLE. Cela peut être plus efficace que de devoir essayer de réunir une CLE dans un délai très court.

La CLE accepte cette proposition et procédera au vote du bureau à la prochaine réunion de CLE.

### 2. Validation du rapport annuel d'évaluation sur la période juillet 2012 – juin 2013

**Melle Barbet** rappelle qu'il s'agit du même travail que chaque année et que ce rapport présente l'évaluation de l'activité de la CLE et de la mise en œuvre de la politique de SAGE.

Les données ont été mises à jour pour la période juillet 2012-juin 2013.

Les données suivantes n'ont pas été renseignées en raison de la non-transmission des informations par les services concernés à la date de finalisation du rapport : collecte de déchets agricoles, surfaces contractualisées en MAE et agriculture biologique, données sur les plans communaux de sauvegarde, données sur la bactériologie et la conformité de l'eau potable desservie.

Globalement, les objectifs fixés par la CLE sont atteints pour l'année 2013 (chantier majeur : révision du SAGE dans les délais).

Concernant la mise en œuvre du SAGE, on peut constater que les travaux de mise aux normes des stations d'épuration se terminent ; les SPANC se mettent en place (44 communes couvertes à ce jour) ; les contrôles des ANC sont à réaliser dès le SPANC opérationnel et le règlement de service approuvé ; en raison d'un grand nombre d'arrêtés catastrophes naturelles délivrés pour ruissellements et coulées de boues fin 2012, des travaux sont à engager sur les ruissellements en milieu urbain et rural pour éviter les inondations ; les plans de gestion des cours d'eau sont en cours (travaux démarrés sur la Liane et la Slack, prévus en 2014 pour le Wimereux et les wateringues de la Slack) ; le COPIL ressource en eau potable lancé en juin 2013 est à poursuivre en 2014 ; la protection des captages par DUP se poursuit également ; un COPIL sur la qualité des 3 cours d'eau du Boulonnais en collaboration avec l'AEAP est à lancer en 2014 pour contribuer au plus vite à l'atteinte des objectifs DCE fixés au bon état en 2015 ; une diffusion de l'outil interactif à destination des collectivités et bureau d'étude compétents en urbanisme est à prévoir pour aider à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE du Boulonnais.

**M. Parenty** demande s'il y a des remarques sur le fond ou la forme du rapport annuel.

La CLE valide le rapport annuel d'évaluation, les éléments peuvent être transmis à l'Agence de l'Eau Artois Picardie et aux Préfets du Pas de Calais et du Nord (coordonnateur de bassin).

### 3. Actualités 2014

*Révision du SDAGE Artois Picardie 2016-2021*

**Mme Martin** réalise une présentation du futur SDAGE Artois Picardie. Le diaporama est fourni en annexe à ce compte rendu.

Le SDAGE doit être révisé tous les 6 ans. Un diagnostic a été réalisé cette année puis validé en comité de bassin le 6 décembre dernier. Il a permis de d'identifier les masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Pour avancer dans l'écriture du futur SDAGE sur la base de ce diagnostic, l'Agence de l'Eau a réalisé une étude bilan qui montre que le SDAGE est utile pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau, qu'il nécessite certaines améliorations notamment en ce qui concerne la prise en compte dans les décisions administratives (eau et urbanisme par exemple). Des propositions seront faites par le secrétariat technique de bassin, et soumises pour avis à différents organismes (services de l'Etat et animateurs SAGE), avant d'être présentées aux CLE notamment par le biais de réunions techniques géographiques organisées en avril 2014.

Un lien sera également fait entre le SDAGE et les directives inondations et stratégie pour le milieu marin, pour assurer la cohérence des politiques publiques entre elles.

#### *Ressource en eau potable*

**Melle Barbet** précise que le comité de pilotage sur la ressource en eau s'est réuni le 28 juin 2013 et que des questionnaires ont été envoyés à chaque collectivité et syndicat en charge de l'eau potable sur le territoire du SAGE du Boulonnais pour renseigner un certain nombre d'informations relatives à la quantité et la qualité de l'eau pompée et distribuée. Les réponses ont été obtenues pour l'ensemble des syndicats, mais quelques communes n'ont pas envoyé les renseignements (Wissant, Hermelinghen, Marquise, Longfossé, Desvres).

Un diagnostic est en cours et permet à ce stade de la réflexion de constater qu'en terme de quantité, les autorisations de prélèvements fournies sont suffisantes. La question de la quantité se pose durant les périodes d'étiage sévères, ou en cas de pollutions accidentelles. Les ressources sont alors limitées et peu de solutions de secours existent. Concernant la qualité, elle est globalement correcte, mais des problèmes récurrents de pollutions aux MES, à l'atrazine, et aux perchlorates sur certains secteurs risquent de compromettre le prélèvement de certains captages. La réflexion sera affinée et des propositions d'actions seront faites en 2014 lors des prochains comités techniques et de pilotage.

#### *SAGE et urbanisme : outil interactif*

**Melle Barbet** rappelle qu'il y a un an, un groupe de travail regroupant les collectivités et bureaux d'études en charge de l'urbanisme s'est réuni pour évoquer les difficultés rencontrées par ces partenaires pour transcrire les mesures du SAGE dans les documents d'urbanisme. Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et la CLE ont donc décidé de répondre à cette demande en réalisant de manière collaborative un outil interactif reprenant les mesures du SAGE intéressant directement ou indirectement les documents d'urbanisme et les éléments pour les retranscrire.

Cet outil est en cours de finalisation, il devrait être livré aux collectivités et bureaux d'études courant janvier 2014.

Pour ceux dont les documents d'urbanisme étaient bien avancés, un travail parallèle a été effectué.

#### *COPIL reconquête de la qualité des 3 cours d'eau*

**Melle Barbet** signale que ce comité était à l'origine formé pour travailler sur la qualité des eaux de la Liane. Or les objectifs DCE sont identiques pour nos 3 cours d'eau (bon état 2015) et l'Agence de l'Eau Artois Picardie a proposé de porter un stage de master 2 sur la qualité des 3 cours d'eau du Boulonnais en 2014. Le comité pourrait donc retrouver le dynamisme qu'il a perdu durant la révision du SAGE et un travail conjoint permettrait de gagner en efficacité. L'objectif commun étant d'atteindre ou de se rapprocher le plus du bon état écologique des masses d'eau.

#### 4. ANC et zones à enjeu environnemental

**M. Parenty** rappelle le contexte.

Suite à l'arrêté du 27 avril 2012, un travail de réflexion a été mené pour essayer de définir des zones à enjeu environnemental sur le territoire du SAGE du Boulonnais. Pour rappel, une zone à enjeu environnemental est définie si la pression de la pollution par les assainissements non collectifs présente un risque avéré pour l'environnement. Cependant, aucune information n'est donnée dans l'arrêté sur ce qu'il faut considérer pour avoir un

risque avéré. Un travail collaboratif avec les animateurs SAGE du bassin et l'Agence de l'Eau Artois Picardie a donc été mené afin de mettre sur pied une méthode applicable à l'échelle de chaque SAGE.

L'expérience a montré que la méthode mise en place n'est pas fiable et ne permet pas de faire ressortir des zones. De plus, le territoire du SAGE du Boulonnais n'ayant que peu de SPANC ayant terminé leurs contrôles à ce jour, les données sur la conformité des ANC n'existent pas.

Un courrier de l'AEAP et de la DREAL a été transmis courant septembre pour préciser aux CLE du bassin Artois Picardie, que les ZEE devaient être transmises au plus tard au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 pour être intégrées au futur SDAGE.

Dans l'état actuel des connaissances, il est proposé de faire une réponse précisant que la CLE du Boulonnais ne peut fournir dans les délais impartis des zones à enjeu environnemental, et que cela ne signifie pas pour autant que l'ANC ne représente pas un enjeu sur le territoire du SAGE du Boulonnais.

Il sera proposé également dans ce courrier qu'un travail sera mené en 2014 avec les services de l'Etat et les SPANC ayant fait des contrôles dans le but de définir des zones à enjeu sanitaire (puisque les données à prendre en compte semblent plus nombreuses pour ce type de zone).

**M. Parenty** demande si des compléments sont nécessaires.

**M. Leleu** précise que la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif a un coût non négligeable sur le budget des ménages et qu'à l'heure actuelle, les budgets sont serrés. C'est bien entendu utile de réaliser ces travaux mais si nous ne disposons pas des données suffisantes, il paraît difficile de s'engager dans la définition de ces zones.

**M. De Lauriston** demande si des délais étaient fixés pour réaliser les contrôles.

**Melle Barbet** rappelle que l'ensemble des SPANC devait être mis en place en 2005 et que l'ensemble des contrôles devait être réalisé fin 2012.

La délibération est votée à l'unanimité par la CLE.

**M. Parenty** transmettra donc un courrier aux services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, pour répondre en ce sens.

#### 5. Validation de la convention Symsageb/CLE

**M. Parenty** précise que la convention proposée a pour but de définir la répartition des rôles, des engagements et des missions entre l'EPTB du SYMSAGEB et la Commission Locale de l'Eau du Boulonnais. Celle-ci n'ayant pas de statut juridique propre, et nécessitant par conséquent un portage par le SYMSAGEB, il convenait de préciser les modalités réciproques de chaque partie.

**M. Parenty** procède à la lecture de la délibération permettant d'approuver cette convention et demande s'il y a des commentaires.

La CLE approuve la délibération et par conséquent la convention de portage.

#### 6. Points divers

##### *Risque non atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau (RNAOE)*

Une présentation est faite par l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur ce qui est appelé le RNAOE. La DCE fixe un certain nombre d'objectifs à atteindre, en lien avec les états actuels des masses d'eau et des pressions qui s'y exercent. L'observation des tendances à la hausse ou à la baisse sur certains paramètres permet aussi de caractériser le délai et l'état qualitatif ou quantitatif à obtenir. De nouvelles règles ont été mises en place à l'échelle européenne pour pouvoir comparer les états entre eux. Seulement les indicateurs utilisés sont plus nombreux et plus précis, contribuant à définir des niveaux à atteindre plus ambitieux.

Les conséquences de ce changement sont non négligeables pour ce qui concerne les masses d'eau du Boulonnais mais aussi celles du bassin Artois Picardie.

Pour les eaux de surface :

- concernant l'état chimique, le Wimereux est classé en risque probable de non atteinte des objectifs en raison d'une pollution à l'isoproturon. Si l'on considère les

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), la Slack sera également classée en RNAOE.

- concernant l'état écologique : si l'on considère l'ancienne méthode d'évaluation, la Slack est classée en RNAOE. Si l'on considère la nouvelle méthode, l'ensemble des cours d'eau sont en risque de non atteinte, comme bon nombre de masses d'eau en Artois Picardie.

Pour les eaux souterraines, a priori les masses d'eau ne seront pas déclassées autant du point de vue quantitatif que qualitatif.

**M. Parenty** demande si l'on doit considérer le Boulonnais comme un si mauvais élève au regard des investissements qui ont été fait jusqu'à aujourd'hui, notamment en matière d'assainissement.

**Mme Martin** tient à rassurer la CLE sur ce point, si l'on considère l'ancienne méthode d'évaluation, le Boulonnais montre de réels progrès en matière de qualité des masses d'eau. L'avantage de la nouvelle méthode réside dans le fait qu'a priori, les effets suite aux travaux engagés seront plus visibles et cela de manière plus rapide.

**M. Mathon** ajoute que dans le Pas de Calais, les travaux à mener sont gigantesques mais qu'à mi-parcours, les actions définies dans le programme de mesures ont été réalisées à hauteur de 45%. Des efforts sont à engager sur plusieurs thèmes, notamment la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau. Les effacements sont nécessaires pour que le milieu retrouve son fonctionnement et sa dynamique naturels.

**M. Daubelcour** demande si les conditions météorologiques sont prises en considération dans l'évaluation, celles-ci étant en partie responsables de dégradations du milieu. Il rappelle à ce titre que concernant la qualité des masses d'eau, celle-ci doit aussi concerner les masses d'eau conchylicoles.

**Mme Martin** répond que dans l'évaluation proprement dite, cela n'est pas évoqué, mais que lors de la réalisation des prélèvements, cette donnée est exploitée. De plus, la gestion des pollutions en temps de pluie est bien reprise en terme d'actions dans le programme de mesures.

**Mme Clerc** ajoute que des prélèvements à fréquence régulière sont effectués, permettant ainsi de lisser les résultats et rendre ainsi la méthode plus robuste. L'intérêt n'étant pas de connaître l'état de la masse d'eau à un seul instant t, mais bien son état moyen sur toute la chronique considérée.

**M. Parenty** remercie l'Agence pour sa présentation claire et concise et demande si d'autres sujets sont à aborder.

#### *Maîtrise des écoulements et gestion des risques*

**M. Mathon** demande si le thème de la gestion des inondations et des risques sera abordé en 2014 car cela ne transparait pas dans le programme d'actions de la CLE.

**Melle Barbet** propose de laisser la parole à Mme Alexandre car cet aspect sera traité par le biais du PAPI d'intention que le SYMSAGEB réalise.

**Mme Alexandre** précise que dossier de PAPI d'intention est en cours de rédaction. Pour ce faire, un bilan des réalisations et une prospective sont en cours concernant la Liane et une prospective simple est également menée sur la Slack et le Wimereux. Des pré-diagnostics ruissellements / érosion ont également été commandés auprès de la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais sur la Liane et le Wimereux. Cela étant déjà fait sur la Slack dans le cadre du projet d'animation du Parc sur la basse vallée de la Slack. Concernant l'étude hydraulique qui doit être menée sur l'ensemble du bassin versant de la Slack, celle-ci sera sortie du dossier PAPI pour être menée en priorité en 2014. Des négociations avec le Conseil Régional Nord Pas de Calais, le Conseil Général du Pas de Calais et l'Agence de l'Eau sont en cours pour obtenir rapidement un financement.

Au sujet de la Slack, **M. Delattre** précise qu'il attend que les travaux soient mis en œuvre.

**M. Parenty** précise qu'une participation de l'institution interdépartementale des wateringues serait tout de même à envisager pour aider les sections de wateringues du SAGE Boulonnais.

**M. Mathon** ajoute qu'un propriétaire et gestionnaire de l'écluse Marmin sera à définir dans les plus brefs délais, en raison notamment de l'obligation de réaliser une étude de dangers

d'ici fin 2014. Cette porte à la mer nécessite un classement, mais compte tenu de l'absence d'étude, on ne peut la caractériser.

**M. Quenel** s'interroge sur la capacité de l'Etat à devenir propriétaire de l'ouvrage.

**M. Mathon** précise que celle-ci ne figure pas au registre des propriétés de l'Etat.

**M. Parenty** ajoute que le sujet est complexe. Il conviendra d'en rediscuter.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Parenty** rappelle les engagements de la CLE pour 2014 et remercie cette dernière pour sa mobilisation, la séance est levée.